

## ***Tickets Restaurant et primes paniers pour tous les salarié(e)s en télétravail pendant la période du 17 mars au 10 mai 2020.***

La CFTC revendique depuis début avril la remise des tickets restaurant et le paiement des primes paniers pour les salarié(e)s en télétravail, afin de respecter le principe d'égalité de traitement cité dans l'accord du Télétravail au sein de l'UES ENGIE Ineo (Art 4.1.1 relatif au télétravail au sein de l'UES INEO. Accord validé par les organisations syndicales représentatives et applicable depuis le 15 mai 2018) : *"les télétravailleurs bénéficieront des mêmes droits collectifs que les salarié(e)s travaillant sur un site."*

La position du groupe Européen sur ce sujet est plutôt TROUBLE, argumentant sur le fait que les salarié(e)s de son siège bénéficient d'un restaurant inter-entreprise, et que pendant la période de télétravail liée au confinement, ils n'auraient pu bénéficier de cet avantage. Par conséquent, TOUS les salarié(e)s du groupe français n'auront pas de tickets restaurant ou de paniers durant leur activité en télétravail.

De plus, dans quelques directions déléguées de l'UES ENGIE Ineo, la part salariale du ticket restaurant a même été prélevée sur les fiches de paie (40% de la valeur faciale du ticket restaurant), sans versement d'un seul titre repas aux salarié(e)s concerné(e)s.



Pourquoi ne pas donner le droit aux tickets restaurant à l'ensemble des salarié(e)s siège et directions déléguées pendant la période de confinement ?

La **CFTC** dénonce l'illégalité de la méthode utilisée par le groupe ENGIE contre ses salarié(e)s mis d'office en télétravail.

La **CFTC** demande à la direction de s'acquitter légalement du paiement des tickets restaurant et des primes paniers pour les collaborateurs en télétravail durant cette période de confinement. Soyez assurés, cher(e)s collègues, que sans réponse positive et rapide de la direction, nous n'hésiterons pas à exercer un recours en justice afin de faire valoir vos droits.

Si vous êtes solidaires de notre action pour défendre vos droits, merci de diffuser ce tract à vos collègues : [CFTC-ENGIEIneo@engie.com](mailto:CFTC-ENGIEIneo@engie.com)